



INSTRUCTIONS RELATIVES AUX STAGES
À l'attention des Normaliens élèves et étudiants
hors Ministère des Affaires Étrangères
et du Développement International (MAE)

I/ AVANT LE DEPART EN STAGE

- ✓ Télécharger une convention de stage sur l'Intranet de l'ENS :
Rubrique : « *Direction des études et Service des admissions et des études* » / « *Bureau des Stages* »

Deux modèles sont disponibles suivant le statut :

- Pour les élèves-fonctionnaires (percevant un traitement)
- Pour les étudiants et les élèves-fonctionnaires en Congé Sans Traitement.

- ✓ Ou en faire la demande par courriel à : stages@ens.fr
- ✓ Compléter la convention de stage : elle doit être entièrement complétée et éditée (toutes les pages) en **trois exemplaires**.
- ✓ Les trois exemplaires sont signés, par :
 1. **Le stagiaire,**
 2. **L'organisme d'accueil : signature du responsable du stagiaire,**
 3. **L'organisme d'accueil : signature et cachet du représentant légal,**
 4. **La direction des études du département de rattachement ou du tuteur à l'ENS.**
- ✓ Puis envoyés au SAE / Bureau des Stages au minimum **quinze jours avant le départ en stage** :
 5. **Pour la validation et signature de la Direction des Etudes de l'ENS.**
- ✓ Toute convention de stage incomplète ou non-conforme sera retournée au département de rattachement (Sciences) ou au stagiaire (Lettres).
- ✓ Si l'organisme d'accueil exige de signer en dernier, il devra délivrer au futur stagiaire **un accord de principe qui sera joint à la convention de stage** (courriel précisant le lieu, les dates, la mission), pour **La validation et signature de la Direction des Etudes** – convention de stage préalablement complétée, éditée en trois exemplaires et signée par le stagiaire et La direction des études du département ou le tuteur.
- ✓ Le Bureau des Stages retourne deux exemplaires originaux (un pour le stagiaire, un pour l'organisme d'accueil) au département de rattachement (Sciences) ou directement au stagiaire (Lettres).



• **Avant tout départ :**

- vérifier la couverture assurance maladie. L'ENS a contracté une assurance responsabilité civile – rapatriement vous couvrant en cas d'accident pendant la période du stage en France et à l'étranger.

• **Pour un stage à l'étranger, n'oubliez pas de :**

- vérifier s'il est nécessaire de prendre une assurance complémentaire sur place, comme par exemple pour les Etats-Unis - sachez que les taux de remboursement des frais médicaux en cas de maladie ne sont pas les mêmes que sur le territoire français.
- si le stage se déroule en UE, EEE ou en Suisse, vous devez demander, au moins deux semaines avant votre départ, à la caisse d'assurance maladie la carte européenne d'assurance maladie.
- effectuer les démarches nécessaires pour le visa le cas échéant
- faire établir par notre service, le cas échéant, un certificat de scolarité en anglais avec mention des années de scolarité, obligation de revenir en France pour la fin de vos études, et enfin mention du traitement.

II/ PENDANT LE STAGE

Si vous rencontrez des difficultés relationnelles ou pédagogiques lors de votre stage, n'hésitez pas à contacter Le Bureau des Stages, si possible dès les premiers jours. Nous vous aiderons dans la résolution de vos conflits.



- **Pour un stage à l'étranger**
- Pour votre tranquillité et votre sécurité, pensez à vous faire enregistrer, dès votre installation, auprès du consulat de France ou de la section consulaire de l'ambassade de France.

III/ A LA FIN DU STAGE

Rapport pédagogique : la fiche d'évaluation

Le stagiaire doit remettre un rapport pédagogique au responsable encadrant de l'ENS. Ce rapport aura été préalablement visé par le responsable de l'organisme d'accueil.

Rapport administratif :

Le stagiaire doit témoigner de son expérience dans un rapport administratif à l'attention du Bureau des Stages ; celui-ci pourra être communiqué aux différents partenaires ainsi qu'aux autres élèves et étudiants de l'ENS.

Télécharger les formulaires sur l'Intranet de l'ENS :

Rubrique : « *Direction des études et Service des admissions et des études* » / « *Bureau des Stages* »

Pour tout autre renseignement

SERVICE DES ADMISSIONS ET DES ETUDES / BUREAU DES STAGES

Tel : 01 44 32 31 10 - stages@ens.fr